



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2023**

Membres en exercice : 42
Présents : 31
Votants : 35
Date convocation : 28 septembre 2023
Date d'affichage : 28 septembre 2023

**L'an deux mille vingt-trois, le quatre octobre,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué
à 20h00, s'est réuni à Saint-Martin-du-Tertre,
en séance publique, sous la présidence de Patrice Robin.**

Etaient présents : (31) Patrice ROBIN, Claude KRIEGER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Delphine DRAPEAU, Sylvain SARAGOSA, Jacques GAUBOUR, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN représenté par Véronique BRETENOUX, Michel MANSOUX, Nathalie DESLISLE-TESSIER, Sylvie LOMBARDI, Éric RICHARD, Sylvaine PRACHE, Silvio BIELLO, Laurence CARTIER-BOISTARD, Gilles WECKMANN, Thierry PICHERY, Nathalie BENYAHIA, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Hugues BRISSAUD, Sarah BÉHAGUE, Pascal MARTIN, Laurence BERNHARDT, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés avant donné pouvoir : (4) Corinne TANGE donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Michel ZEPPEFELD donne pouvoir à Michel MANSOUX, Nicolas ABITANTE donne pouvoir à Sylvie LOMBARDI, Valérie LECOMTE donne pouvoir à Pascal MARTIN.

Absents : (7) Jacques RENAUD, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Jean-Christophe MAZURIER, Chantal ROMAND, Fabrice DUFOUR.

Secrétaire de séance : Christiane AKNOUCHE

N°2023/080	MODIFICATION DES MEMBRES DE LA C3PF AU SMOVON
------------	--

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France, modifiés par délibération n°116-2021 du 24 novembre 2021 et entérinée par l'arrêté préfectoral n°A 22-085 du 26 avril 2022, et notamment le titre 3 article 9-III-1 portant la compétence facultative « l'aménagement numérique »,

Vu la délibération n°2020/69 du conseil communautaire en date du 10 juillet 2020, désignant les représentants de la C3PF au sein du SMOVON,

Vu l'avis favorable de la commission administration générale, finances, contrôle de gestion en date du 19 septembre 2023,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 25 septembre 2023,

Considérant que, depuis sa création en 2015, le Syndicat mixte Val d'Oise Numérique pilote les projets d'aménagement et de développement numérique sur l'ensemble du territoire val d'oisien. Son action s'inscrit dans l'ambition portée depuis 2011 par le Département du Val d'Oise dans le cadre des objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Val d'Oise : la fibre et les usages du très haut débit partout et pour tous d'ici la fin 2020. Le syndicat mixte Val d'Oise Numérique a été créé sur l'initiative du Département. Il regroupe autour de celui-ci, l'ensemble des intercommunalités val d'oisiennes.

Qu'à ce titre, des représentants de la C3PF siège à son comité syndical.

Considérant que la délibération n°2020/069 a désigné Madame Christiane AKNOUCHE comme titulaire et Monsieur Jacques RENAUD comme suppléant, au sein du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique (SMOVON),

Considérant qu'il convient de gagner en cohérence entre la vidéoprotection, le raccordement à la fibre optique et les activités du syndicat Val d'Oise Numérique,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE Monsieur Jean-Christophe MAZURIER, Vice-Président en charge de la sécurité, du numérique, de la vidéoprotection et de la voirie en tant que titulaire et Madame Christiane AKNOUCHE, en tant que suppléante au Syndicat Mixte Ouvert « Val d'Oise Numérique ».

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président, Patrice Robin